

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royen

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 Avril 1951 19

L'an mil neuf cent ..., le ..., du mois  
d ..., le Conseil Municipal de ..., 17  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. ..., en session | ordinaire  
R. G. C. VI, Maire | extraordinaire  
d'après convocations faites le ..., 19.

17 Avril 1951

Etaient présents : MM. Regazoni, Veysatère, Rochedereux, Pagnaud, Chamboulan, Melle Mikosky, Mme Bujari, Baudet, Bouchet, Dhazeaud, Couril, Domecq, Guillaud, Main, Féruadeau, Pouget, Seurat.

Absents : MM. Brotreau, Chollet, Cousinet, Dufour, Jacquet, Métadier, Moulinac, Reutin, Simon et Thirion.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ..., ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a ...

Le concierge du marché est un agent cotactuel qui reçoit depuis Juin 1948 une rétribution mensuelle de 8.000 frs par mois. Sur la proposition de M. le Maire et pour tenir compte de l'augmentation des prix, le Conseil décide d'à compter du 1er Avril 1951 cette rétribution sera portée à 10.000 frs par mois.

APPROUVE  
La Rochelle le 22  
Pour le PREFET  
Le Secrétaire Général



Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Mentionner à la suite  
la cause qu'ils empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Maire".